INSTITUT SUISSE DE POLICE
ISTITUTO SVIZZERO DI POLIZIA
SWISS POLICE INSTITUTE
SCHWEIZERISCHES POLIZEI-INSTITUT

Système modulaire de certification des assistantes et assistants de sécurité publique (ASP)

Rapport d'évaluation complémentaire sur le déploiement opérationnel d'un système de certification uniforme dans toute la Suisse

Mai 2020

Mandataire : Commission de certification
Mandante : Commission paritaire (organe responsable)

Table des matières

0 Préface

1 Introduction

2 Ajustement du système modulaire de certification

2.1 Problématique / analyse de la situation

2.2 Mesures adoptées

2.3 Avancement des travaux

2.4 Évaluation

2.5 Prochaines étapes

3 Retour sur les examens de certification ASP 2019/2020

3.1 Police cantonale bernoise

3.2 Académie de police de Savatan

3.3 Kantonspolizei Zürich

3.4 Police militaire

3.5 Police cantonale Genève

3.6 Kantonspolizei Basel-Stadt

3.7 Polizia cantonale Ticino

3.8 Résumé

4 Domaines d'activité de la Commission de certification

4.1 Vice-présidence

4.2 Conception

4.3 Droit et recours

4.4 Travail des expertes et experts

4.5 Assurance qualité

4.6 Résumé

5 Finances

6 Conclusion

7 Perspectives

8 Annexes

0 Préface

Sur mandat de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), l'Institut Suisse de Police (ISP) réalise actuellement un sondage auprès de tous les corps de police afin de déterminer si des assistantes et assistants de sécurité publique (ASP) doivent être déployés au sein de ces corps et, le cas échéant, pour quelles activités. Avec ce sondage, les objectifs de l'ISP sont, d'une part, de se faire une idée d'ensemble du cadre juridique et de la situation actuelle, et, d'autre part, d'examiner si l'on pourrait trouver, à l'avenir, des solutions en faveur d'une doctrine d'engagement uniforme de cette catégorie professionnelle de plus en plus importante.

Sans vouloir anticiper les résultats de ce sondage toujours en cours, nous pouvons déjà affirmer à ce stade que les ASP interviennent dans un grand nombre d'activités différentes, et ce nombre ne cesse de croître. Parmi ces activités, nous pouvons notamment citer les tâches administratives, le contrôle du trafic en stationnement ainsi que du trafic des poids lourds, le transport de personnes détenues, le travail de proximité et la coopération lors des missions de patrouille.

En tant qu'ancien commandant de la Police cantonale d'Uri, je peux également attester de l'importance et de la valeur de ces activités. En effet, depuis l'ouverture du premier grand centre suisse de compétence pour le trafic lourd à Erstfeld, plus de 40 ASP y effectuent des contrôles rigoureux de véhicules lourds. Seule la gestion du centre revient aux policières et policiers. Cette solution a fait ses preuves à tous égards. Grâce à une formation technique de base et une formation complémentaire sur le site, les ASP exercent avec professionnalisme des activités de police à part entière au sein du centre de compétence.

C'est notamment pour cette raison qu'en tant que directeur de l'ISP et ancien « chef » de cette troupe, je suis ravi que nous ayons réussi, dans le cadre du CGF 2020, à créer une certification qui symbolise l'estime et la reconnaissance que méritent les ASP de tous les domaines d'activité.

Je suis également convaincu que la forme modulaire choisie pour les examens de certification offre les meilleures conditions aux ASP pour répondre de manière optimale à tous les besoins dans les domaines susmentionnés. Cela signifie également que chaque corps de police continuera à avoir carte blanche pour organiser la formation et préparer les examens en fonction de ses besoins.

Le système modulaire de certification des ASP est sans nul doute un modèle de réussite.

Grâce à l'engagement sans faille et à l'enthousiasme de toutes les personnes au sein des instances de l'ISP impliquées dans le projet et des différents corps de police, le déploiement de ce concept a immédiatement fonctionné ; ce qu'ont confirmé les formatrices et formateurs, les expertes et experts ainsi que les personnes qui ont obtenu le diplôme à l'issue des premiers examens. Les couacs de départ, hélas inévitables, ont été identifiés et immédiatement intégrés dans une recherche d'amélioration continue. Ainsi, la certification ne cesse de gagner en popularité et en importance, et ce, jusqu'à Rome, au sein de la Garde pontificale, pour ne citer qu'un exemple.

En ma qualité de chef du projet CGF 2020 et de directeur de l'ISP, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collègues qui ont participé à ce projet et à leur témoigner toute ma reconnaissance pour leur excellent travail. Continuez comme cela ! Cela en valait et en vaut toujours la peine.

Reto Habermacher

Directeur de l'Institut Suisse de Police et président de l'organe responsable

1 Introduction

La séance de lancement, qui s'est tenue le 27.10.2016 à Olten, a permis au groupe de travail de donner le coup d'envoi au projet de développement d'un système modulaire de certification uniforme et harmonisé dans toute la Suisse. Moins de deux ans plus tard, le 17.08.2018, a eu lieu la dernière séance de ce groupe de travail au centre de formation de la Police cantonale bernoise à Ittigen. Cette séance a également été le signal de départ de la phase pilote et a ainsi marqué le passage au déploiement opérationnel.

La nourriture anglo-saxonne servie à cette occasion avait un caractère symbolique ; elle est encore utilisée aujourd'hui pour décrire le système modulaire de certification à un profane de manière claire et concise : la composition de ce système peut être comparée à celle d'un « hot dog », constitué d'un petit pain allongé (le module de base), auquel on peut ajouter différents condiments (les modules de spécialisation) en fonction de ses goûts.

Le système mis en place ainsi que les expériences, enseignements et résultats de l'année pilote ont été analysés et résumés dans un rapport d'évaluation rédigé il y a un peu plus d'un an. Outre les nombreux aspects positifs, le rapport a également mis en évidence différentes failles. Les objectifs du passage de la phase pilote à la phase opérationnelle ont ensuite été définis et la Commission de certification a entamé, sur la base de ce rapport, le développement du système lors du workshop du 10.07.2019 à Berne, qui a réuni les groupes de conception des modules. Le présent rapport complémentaire a pour objectifs de faire le point sur ces travaux et sur l'année écoulée en général, d'évaluer la situation actuelle et de se projeter sur les prochaines étapes.

Il convient de mentionner qu'en raison des circonstances difficiles liées à la pandémie de coronavirus, divers travaux relatifs au développement n'ont pas pu être terminés comme prévu et tous les examens planifiés durant cette période ont été suspendus ou repoussés.

Ainsi, le système modulaire de certification a pour la première fois été soumis de manière inattendue à un test de résistance par un adversaire invisible. Force est de constater que cette épreuve n'en a pas abîmé la structure ; à l'inverse, elle a favorisé et renforcé la coopération entre toutes les parties prenantes. Cette crise n'enlève rien à l'enthousiasme et à l'engagement de celles-ci dans ce projet, bien au contraire. Nous tenons donc à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur soutien et leur attitude constructive, positive et tournée vers la promotion de ce système.

L'organe responsable, à la tête de ce projet, mais aussi la Commission paritaire (composée de représentantes et représentants de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse [CCPCS], de la Société des Chefs des polices des villes de Suisse [SCPVS], de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police [FSFP] et de l'ISP), la Commission de certification, chargée d'assurer le fonctionnement opérationnel, les directrices et directeurs d'examen, les membres des groupes de conception des modules et, enfin, les candidates et candidats contribuent toutes et tous, à leur manière, à la réussite de ce système. Cependant, pour qu'un tel projet puisse être mené à bien, la confiance des corps de police et des organisations partenaires est essentielle.

La Commission de certification se réjouit de continuer à répondre aux exigences et aux attentes (élevées) placées en ce système et de les confirmer.

Anojen Kanagasingam

Président de la Commission de certification ASP

2 Ajustement du système modulaire de certification

Afin d'obtenir un aperçu complet et détaillé des enseignements de l'année pilote et des objectifs de développement associés, il faut revenir au rapport d'évaluation de l'année dernière, publié le 05.06.2019 (cf. chap. 2.6 « Assurance qualité » ou chap. 3.5 « Évaluation » et chap. 3.6 « Recommandations / mesures concrètes »).

Il convient également de souligner que le système modulaire de certification est un projet en cours et sujet au changement qui en est encore à ses débuts, mais dont les structures ont fait leurs preuves ces deux dernières années. Conformément au principe de la Commission de certification, selon lequel ce qui a fait ses preuves doit être conservé et ce qui n'a pas fait ses preuves doit être amélioré, modifié et développé, ce système doit continuer à exister grâce à la flexibilité, l'ouverture et la capacité d'adaptation des personnes impliquées.

C'est parfois une pièce essentielle du puzzle qui a conduit à l'acceptation, la reconnaissance et l'appréciation de ce système, et il ne faut pas oublier qu'un nouveau genre de système ne peut aboutir que s'il est accepté et considéré comme une plus-value par la « clientèle » ou les partenaires.

Il s'agit enfin de laisser au système suffisamment de temps pour être accepté dans le paysage policier et de s'y installer durablement, mais aussi d'ancrer dès que possible les structures, processus et méthodes sur le long terme ; ce, afin qu'une continuité soit garantie et que les personnes impliquées gagnent en assurance.

2.1 Problématique / analyse de la situation

Sur la base des chapitres susmentionnés du rapport d'évaluation de l'année dernière, les principaux domaines à améliorer peuvent être résumés comme suit :

Méthodologie / contenu des examens

- Selon l'épreuve et le type d'examen (oral, pratique, écrit), le temps à disposition est soit trop long, soit trop court.
- Les examens oraux sont peu adaptés à la majorité des modules de spécialisation.
- La difficulté des examens doit rester dans les limites du raisonnable (ni trop élevée ni trop faible).
- Dans certains cas, il y a très peu de questions, ce qui rend impossible la création d'un examen équilibré et diversifié.
- Les paramètres / critères d'évaluation des questions ouvertes doivent être plus clairement définis, de sorte que peu de marge de manœuvre ou d'interprétation soit laissée aux candidates et candidats.

Qualité

- Les questions en français et en italien sont parfois mal traduites.
- Certains examens de modules ne contiennent pas de questions en italien.

Organisation des examens

- L'organisation / le déroulement du programme a parfois entraîné des temps d'attente ou de récupération longs ou insuffisants.

Information / communication

- Les candidates et candidats n'ont pas été suffisamment informés des contenus des examens (préparation).

Orientation sur les compétences

- La distinction entre questions écrites, orales et pratiques doit être plus claire.
- Globalement, le nombre de questions de connaissances pures est élevé, surtout dans les examens oraux et écrits.

Cohérence entre le contenu de la formation et le contenu des examens

- Les domaines et les compétences visées dans les modules doivent être inclus de manière plus ciblée dans le programme du cycle de formation.

Respect des instructions réglementaires

- La structure des notes, le nombre d'examens et le calcul des notes individuelles n'ont pas été mis en œuvre de manière conforme.
- Les critères de réussite à un examen ont été appliqués ou interprétés de différentes manières.

Recoupement des contenus de certains modules

- Certaines compétences définies pour le module de base sont identiques à celles définies pour les modules de spécialisation (répétition au lieu d'approfondissement).

Examens internes aux corps de police / centres de formation et examens de certification

- Il existe une redondance entre les examens internes et les examens modulaires de certification.
- Il existe une problématique / un défi en matière de droit du personnel concernant le (non)octroi du certificat en rapport avec les conditions d'engagement.

Administration

- Les notes doivent être saisies et résumées de manière uniforme et cohérente (document Excel).
- Les notes doivent obligatoirement être transmises au Centre de coordination dans les meilleurs délais, sans que cela soit sollicité.
- Les travaux autour de la conception des questions d'examens doivent être optimisés à l'aide d'un support qui reste à définir (actuellement : SharePoint).

2.2 Mesures adoptées

Méthodologie / contenu des examens

Lors du workshop national qui s'est tenu en juillet 2019, les membres des groupes de conception des modules ont été informés de l'utilisation des questions nouvellement conçues dans les corps de police ou les centres de formation pendant l'année pilote.

En outre, des mandats et objectifs ont été fixés en vue de la suite de la conception et les travaux y relatifs ont repris après une pause d'environ un an.

En vue d'une meilleure gestion et coordination de ces travaux, certaines modifications ont été apportées au niveau du personnel (responsabilité des modules), après un échange constructif. À l'image des directrices et directeurs d'examen (responsables de l'exécution opérationnelle

des examens), les responsables de module (responsables du développement conceptuel) agissent en tant que personnes de référence ou de relais.

Qualité

Du fait des contraintes liées au temps et d'un manque de communication, les questions d'examens n'ont pas pu être mises à disposition au moment souhaité dans les trois langues nationales. Ainsi, pour des raisons pratiques, la responsabilité de la traduction est revenue aux directrices et directeurs d'examen. Les feedback des candidates et candidats sont négatifs à ce sujet.

Par conséquent, toutes les questions d'examens des différents modules ont été confiées au service linguistique de l'ISP.

Organisation des examens

La communication de cette problématique aux directrices et directeurs d'examen a conduit à une adaptation immédiate du programme des examens (Picasso), qui a ainsi été mis en œuvre et amélioré l'année suivante.

Information / communication

Ayant connaissance des informations concrètes relatives aux modalités d'examen, les directrices et directeurs d'examen ont pu très tôt fournir à leurs candidates et candidats les précisions concernant les examens.

Orientation sur les compétences

La classification de toutes les questions d'examens dans les catégories « simples » et « complexes » donne déjà un aperçu de la difficulté de ces questions. Il est évident que la plupart des questions sont « simples » et sont des questions fermées de niveau 1 (connaissance) ou 2 (compréhension) selon la taxonomie de Bloom (1974). Il s'agit principalement de questions posées à l'examen oral ou pratique, bien que, dans les examens pratiques, l'orientation sur la pratique et sur les compétences soit beaucoup plus facile à mettre en œuvre.

L'objectif est maintenant d'enrichir le pool des questions existantes avec des questions (plus) axées sur les compétences.

Cohérence entre le contenu de la formation et le contenu des examens (profil de compétences)

Le profil de compétences doit garantir la compatibilité entre le contenu de la formation et le contenu des examens. Il sert de base aux responsables de formation pour pouvoir programmer les cycles de formation, mais aussi communiquer à leurs apprenantes et apprenants, de manière transparente et formelle, les compétences évaluées dans le cadre des examens.

Les travaux portant sur le profil de compétences des ASP, ou profil d'activités, ont commencé au début de ce projet, mais n'ont pas été poursuivis ni achevés de manière cohérente.

L'objectif est également de développer un concept ou plan chronologique en collaboration avec les responsables des modules afin de reprendre et de terminer ces travaux. Ce « document mère » est crucial, d'autant qu'il permet de montrer les principaux contenus et compétences par module de manière claire et parlante grâce à un tableau ou graphique. Il sert également d'outil de communication pour le corps de police ou les organisations intéressées en vue d'illustrer les contenus faisant l'objet des examens.

Respect des instructions réglementaires

Les nouvelles structures nécessitent une certaine période de démarrage et d'adaptation. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au début, les instructions réglementaires, telles que définies dans le règlement d'examen ou le guide méthodologique, étaient plutôt mal respectées. Il est donc clair que le mode de calcul d'une note finale variait en fonction de la compréhension ou l'interprétation des bases légales.

Premièrement, les directrices et directeurs d'examens ont pu aborder ce problème directement lors des visites d'examens. Deuxièmement, et plus important encore, un outil uniforme (document Excel), dans lequel est expliquée la structure des notes, a été développé et mis à disposition pour la saisie des notes.

Recoupement des contenus de certains modules

Selon les directrices et directeurs d'examens, qui ont pris du temps pour étudier les questions d'examens créées, ainsi que les candidates et candidats, qui se sont longuement préparés à ces examens, certains contenus semblaient clairement se recouper entre plusieurs modules.

Cette problématique est plus flagrante dans le module de spécialisation 1 (« Missions fondamentales »), qui présente de nombreux parallèles avec le module de base.

Cette question a déjà été abordée à plusieurs reprises au sein de la Commission de certification. Il a été décidé de ne modifier ni le contenu, ni l'organisation, ni la structure du système modulaire, car cela engendrerait de l'incertitude et entraînerait une restructuration majeure.

Examens internes aux corps de police / centres de formation et examens de certification

Dans certains corps ou centres de formation, des examens finaux internes sont organisés en plus des examens de certification ASP de l'ISP, ce qui peut s'avérer problématique. Ces examens internes sont notamment maintenus car nécessaires pour des raisons de droit du personnel (cf. conditions d'engagement).

À ce sujet, la Commission de certification tient à préciser que les examens de modules ASP ne sont pas assujettis aux règlements sur les conditions de promotion internes aux corps de police ou centres de formation. Par conséquent, quiconque réussit les examens de certification ASP est en droit d'obtenir le certificat ASP.

Administration

Comme mentionné précédemment, les directrices et directeurs d'examens ont reçu l'année dernière un document de base pour l'enregistrement des notes, qui leur permet de saisir et d'afficher les résultats des examens de la manière la plus simple possible. Le Centre de coordination reçoit ensuite les notes finales via la Plateforme nationale de formation policière (PNFP) pour vérification puis délivre les relevés de notes et les certificats. Il en va de même pour les personnes qui interviennent dans le cadre de l'examen de certification et qui peuvent saisir leurs honoraires par le biais de la PNFP.

La question reste encore entière quant à l'outil de travail des groupes de conception des modules, qui utilisent actuellement le SharePoint de la Police cantonale bernoise. L'ISP travaille actuellement à mettre à disposition des différentes commissions une plateforme pourvue d'un DMS (*Document Management System*).

2.3 Avancement des travaux

Sous la conduite du responsable « Conception », Simon Würgler, les travaux en suspens ont été repris au cours du workshop. Ce processus fait régulièrement l'objet d'une révision et les résultats sont directement intégrés après avoir été soumis à une assurance qualité (méthodologique et linguistique). Les membres des groupes de conception des modules reçoivent notamment un feedback direct sur la qualité de leur travail.

En ce qui concerne le domaine « Travail des expertes et experts », la Commission de certification est arrivée à la conclusion qu'une formation organisée de manière uniforme est indispensable pour les expertes et experts déployés dans le cadre des examens ASP.

Dans ce contexte, nous attendons les feedbacks sur les premières expériences et les enseignements tirés de la formation des expertes et experts dans le cadre de l'examen préliminaire (ECO) de l'Examen professionnel afin que cette formation puisse être adaptée aux besoins de ces personnes.

2.4 Évaluation

Globalement, on peut conclure que le système modulaire de certification tel qu'il est actuellement a fait ses preuves. Malgré les « couacs de départ » qui sont progressivement résolus, le bilan est très positif.

À certains égards, ce système peut tirer profit des feedback formulés sur son « grand frère », l'Examen professionnel de Policier/Policière. Cependant, le défi est de ne pas avoir d'exigences ou d'attentes trop élevées, mais de toujours garder celles-ci à un niveau adapté.

Même après la fin de la deuxième année, un grand potentiel d'amélioration et de développement est évident. Cependant, les différents processus et les (éventuels) changements doivent être menés pas à pas, ensemble et de façon réfléchie. Ce n'est que de cette manière que ce système pourra continuer à se développer et gagner en reconnaissance.

2.5 Prochaines étapes

Dans la partie précédente, les problèmes ont été identifiés et les mesures prises pour y remédier ont été présentées.

Les objectifs opérationnels et conceptuels qui en découlent pour l'année à venir sont les suivants :

- garantir le bon déroulement des examens modulaires de certification ASP ;
- procéder au développement (de la qualité) ou à la révision (méthodologique et linguistique) des questions d'examens ;
- finaliser le profil de compétences, y compris les descriptions des compétences ;
- mettre sur pied un concept de formation pour les expertes et experts ASP ;
- mettre à disposition des groupes de conception des modules une plateforme numérique en guise d'outil de travail (en remplacement du SharePoint de la Pol cant BE).

3 Retour sur les examens de certification ASP 2019/2020

3.1 Police cantonale bernoise

Session d'examen : cycle de formation 2019 de la Pol cant BE

Directeur d'examen : Urs Läng

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

Contrairement à ce que je craignais, peu de choses ont réellement changé pour nous après l'introduction des examens de modules ASP. Nous avons pu maintenir la durée du cycle de formation et ainsi la durée de la formation en général. Nous pouvons toujours enseigner les contenus qui nous sont importants et qui sont propres à notre corps de police. Les examens de modules que nous avons organisés ont été bien réalisés, tant sur le fond que sur la forme. Donc, à première vue, peu de choses ont changé. Mais en y regardant de plus près, on remarque des changements mineurs et majeurs. Les jours d'examen revêtent une tout autre dimension pour les aspirantes et aspirants : l'accent est désormais mis sur le « certificat de l'ISP, qui est reconnu dans toute la Suisse ». Dans chaque matière, les responsables ont évalué le contenu, les méthodes et l'utilité de la leçon en fonction des compétences attendues dans les examens de modules. Certains sujets classiques de la formation ont été abordés d'une manière totalement nouvelle.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Même avec des examens modulaires, nous obtenons un bon mélange de contenus d'apprentissage pratiques et théoriques dans toutes les matières. L'uniformisation dans toute la Suisse est un atout majeur. Le certificat donne une nouvelle importance au profil de la profession « ASP ». L'uniformisation et les modules permettront également aux ASP de mieux se préparer à la vie professionnelle.

Feedback des candidates et candidats :

Les feedback des ASP que l'on forme sont sans équivoque. Les examens de modules sont bien structurés, clairs et stimulants. Les aspirantes et aspirants de tous les cantons et régions de Suisse sont évalués de la même manière.

Points que nous pouvons encore améliorer :

À l'avenir, nous devrons mettre à jour les questions d'examens ainsi que les documents et nous développer en fonction des exigences croissantes soumises aux ASP. L'uniformisation et la collaboration entre les corps de police peuvent certainement être encouragées davantage dans chaque module.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

À mon avis, le système de certification a pris un très bon départ et s'établira à terme dans toute la Suisse. Il est toutefois important que l'uniformisation et la transversalité des modules et des examens soient maintenues sur tout le territoire.

3.2 Académie de police de Savatan

Session d'examen : 1-2019 et 2-2019

Directeurs d'examen : Cap Pierre-Antoine Walker – Adj Francisco Mateo

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

- Adaptation de la formation aux examens
- Création de la documentation des examens (ordres – directives)
- Création de nouveaux examens (oral – pratique)
- Engagement des nouveaux experts et expertes (oral)
- Davantage de travail administratif en lien avec les demandes de l'ISP (inscriptions diverses, tableaux des notes, etc.)

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

- Uniformiser les examens ASP
- Permettre aux candidates et candidats de passer les examens dans les divers centres régionaux de formation (CRF)
- Valoriser la fonction d'ASP

Feedback des candidates et candidats :

Les candidates et candidats sont satisfaits des divers examens mais ont ressenti que la mise en place était nouvelle et qu'il leur fallait encore tester cette nouvelle organisation.

Points que nous pouvons encore améliorer :

- Créer et alimenter une plateforme de questions écrites des divers modules d'examens au niveau national
- Encourager le partage d'expériences entre les divers CRF

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

Poursuivre la collaboration entre les CRF, les divers GT et l'ISP.

3.3 Kantonspolizei Zürich

Session d'examen : SZ PGA 1-2019

Directrice d'examen : Monika Bryner

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

Depuis le 14.02.2020, la formation des ASP à la Police cantonale de Zurich se termine par l'examen modulaire de certification. Il a fallu beaucoup de travail avant que cette étape ne soit franchie. Le règlement relatif aux conditions de promotion des ASP en vigueur jusqu'alors a été révisé de manière approfondie et adapté aux nouvelles exigences. C'est aussi à ce moment-là que la formation de base des ASP, une autre filière de la Police cantonale de Zurich, a été incluse dans le plan conceptuel et étendue à trois mois. Afin d'exploiter les synergies et d'économiser les ressources en personnel, les matières générales communes à ces deux types de formation sont désormais instruites de manière groupée. Il ne faut pas sous-estimer le personnel et les charges administratives nécessaires au bon déroulement de l'examen. Du fait de l'intégration d'expertes et experts, de figurantes et figurants, de la direction d'examen et du personnel de secrétariat, la charge de travail pour le module de base et le module de spécialisation 6 est d'au moins 15 jours ouvrables, hors préparation des examens.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

La nouvelle structure a permis une amélioration significative de la communication, mais aussi, dans ce contexte, de la collaboration entre les services concernés (service de formation, service pénitentiaire et service des frontières de la police de l'aéroport). L'amélioration des normes de qualité se reflète également dans d'autres domaines, notamment lors de fouilles corporelles, où une instruction uniforme apporte une plus-value évidente. L'implication de nos enseignantes et enseignants dans la conception des questions d'examens s'est avérée très positive ; cela a permis de rendre la formation davantage axée sur la pratique et plus attrayante. Motivés et probablement aussi inspirés par la formation modulaire, presque tous nos assistants et assistantes de sécurité publique de longue date ont demandé le certificat d'équivalence auprès de l'ISP, qui leur permet enfin de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle.

Feedback des candidates et candidats :

Nos candidates et candidats apprécient le nouveau concept de formation et sont aujourd'hui fiers de détenir le certificat. Les examens, en particulier les épreuves écrites, ont été jugés exigeants et difficiles.

Points que nous pouvons encore améliorer :

Pour ce qui est des questions administratives, nous espérons recevoir un soutien technique supplémentaire de la part de l'ISP. La mise à disposition d'un outil de travail, pour les questions d'examens notamment, améliorerait sensiblement la qualité. On manque également de filières adaptées pour former les expertes et experts et ainsi créer un pool d'expertes et experts. Dans ce contexte, créer une formation pour expertes et experts similaire à la formation des policières et policiers serait avantageux et très utile.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

S'il n'y a plus de questions en suspens sur le contenu exact des modules, en particulier dans les épreuves pratique et orale du module de base, et si les efforts parfois considérables déployés au début dans l'organisation des examens redeviennent raisonnables.

3.4 Police militaire

Session d'examen : FOBA 2-18, 05.04.19 = MB / MS 8 / MS 10
FOBA 1-19, 14.02.20 = MB / MS 7 / MS 8 / MS 10

Directeur d'examen : Maj Massimo Ferrari (actuel remplaçant a. i. : Adj EM Cédric Ryser)

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

Premièrement, une plus-value pour nos collaboratrices et collaborateurs issus du commandement engagement service sécurité PM, qui peuvent prouver leurs compétences par l'obtention d'une reconnaissance officielle au niveau national dans le domaine de la sécurité. Cela n'était pas possible jusqu'alors au sein de la Police militaire (sécurité militaire ou corps des gardes-fortifications).

Deuxièmement, une ligne directrice claire sur le profil du spécialiste sécurité PM au sein du commandement de la Police militaire, une unité de doctrine des thèmes et une collaboration active avec les partenaires.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

- Mettre en œuvre et développer les documents et examens
- Corriger et mettre à jour une partie des tests théoriques (f/d/i)
- Obtenir une liberté de manœuvre dans la gestion des épreuves tout en respectant les lignes directrices

Feedback des candidates et candidats :

Absence de données. FOBA 2-18 : voir rapport d'évaluation 2019.

Points que nous pouvons encore améliorer :

- Traduction des questions
- Catalogue de questions à augmenter continuellement, en créant par ex., des questionnaires A / B / C
- Attribution des points de certaines questions écrites (simples/complexes) à réévaluer

Dans 60 % des cas, le barème des examens écrits est trop bas, de sorte que l'examen peut être réussi assez facilement.

Des questions plus complexes pourraient rehausser le niveau d'exigence.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- Continuer à ancrer l'unité de doctrine
- Garantir un haut niveau de formation
- Encourager un développement constant et continu
- Adapter les besoins

3.5 Police cantonale Genève

Session d'examen : 2019 – MB + MS 1 + MS 4

Directeur d'examen : App Sebastiano Manusia (Genève)

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

La mise en place de la formation des ASP a permis de donner les outils théoriques et pratiques nécessaires aux collaboratrices et collaborateurs. Nous devons jongler avec les différents horaires en fonction de leur entrée en service et affectation. Une coordination est nécessaire avec les différentes personnes référentes des services. De par l'acquisition des modules nécessaires, une transversalité devient possible au sein de la Police genevoise pour les ASP formé·e·s au Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS).

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Dispenser les cours en fonction des affectations et des différentes catégories d'ASP (à l'accueil, centralistes, etc.).

Feedback des candidates et candidats :

- MB + MS 1 : horaires des cours et des pauses à revoir, réglage interne à effectuer.
- MS 4 : davantage d'exemples concrets concernant la communication et le déroulement des négociations. Les apprenantes et apprenants souhaitent plus de cas réels, notamment pour les communications par téléphone. Sinon, globalement, la formation a été appréciée.

Points que nous pouvons encore améliorer :

Il y aurait lieu de modifier le module « Missions fondamentales », notamment en renforçant l'accueil au public et la police de proximité.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- Uniformisation des modules en fonction de l'école
- Transversalité entre les différents corps de police

3.6 Kantonspolizei Basel-Stadt

Session d'examen : 9.03.100.01.dfi

Directeurs d'examen : Cdt Roland Jäger, Sgt ams Guido Stehrenberger

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

L'introduction des examens modulaires de certification a donné lieu au développement d'un test approfondi et, dans certains cas, à un élargissement du portefeuille interne de formations. En outre, elle nous a permis de nous rapprocher d'un produit national basé sur les moyens d'enseignement de l'ISP et de développer des échanges précieux et de qualité avec les autres corps de police. Nous avons ainsi la possibilité de passer au crible les unités de formation internes et d'apporter les modifications et améliorations nécessaires.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

- Avant la première passation de l'examen de certification de l'ISP, nous avons pu retravailler ou développer les thématiques du portefeuille interne de formations.
- Nous avons intensifié les échanges fructueux avec les autres corps de police.
- Nous nous sommes également rapprochés d'un examen complet et national, basé sur les moyens d'enseignement de l'ISP.
- Grâce à l'octroi du certificat, les candidates et candidats bénéficient désormais d'une reconnaissance.

Feedback des candidates et candidats :

Les feedback oraux des candidates et candidats qui ont traité le module de base ainsi que le module de spécialisation 2 (« Circulation ») sont assez positifs.

Dans les réponses à l'évaluation écrite de l'organisation, de la préparation, du contenu des examens ainsi que des trois épreuves (écrite, orale et pratique), il apparaît que les sept candidates et candidats (sur onze) qui ont participé...

- connaissaient les conditions d'obtention du certificat ;
- ont été informé·e·s en temps opportun des dates et du déroulement des examens (programme) ;
- ont été informé·e·s suffisamment tôt du contenu et des sujets des examens ;
- ont eu l'impression d'avoir reçu une bonne préparation à l'examen grâce à l'association de la théorie et de la pratique au cours de la formation ;
- ont considéré le volume global de l'examen comme proportionné et équilibré, mais le temps à disposition comme assez court, notamment pour traiter l'épreuve écrite du module de spécialisation 2 (« Circulation ») ;
- ont jugé le cadre de l'examen (locaux/infrastructure) très agréable, mais ont parfois critiqué le temps de récupération entre les examens ;
- ont estimé que la complexité de l'examen écrit était appropriée, que les questions étaient compréhensibles et que les types de questions (choix unique, choix multiple, correspondance et classement) étaient très pertinents ;
- ont trouvé le niveau de difficulté approprié, la description des questions orales facile à comprendre et l'atmosphère ainsi que l'attitude des expertes et experts pendant l'examen très agréables ;
- ont bien compris les consignes de l'examen pratique, savaient ce qui était attendu de leur part, ont jugé la complexité des scénarios appropriée et ont, là aussi, trouvé l'atmosphère ainsi que l'attitude des expertes et experts pendant l'examen très agréables.

Points que nous pouvons encore améliorer :

- La poursuite de la conception des questions d'examens (de tout type) des modules de spécialisation par les groupes de travail → les corps de police pourront ainsi mieux adapter les questions à leurs besoins et à leurs domaines d'activité et de compétence. Cela laissera également une plus grande flexibilité pour les examens qui suivront.
- Les diverses simulations de cas concrets pour l'examen pratique, en gardant à l'esprit que l'ensemble des candidates et candidats doivent être soumis aux mêmes prérequis, conditions et critères → égalité des chances pour chaque personne.
- Le cours destiné aux expertes et experts à l'ISP.
- Le briefing à l'interne des expertes et experts ainsi que des figurantes et figurants → à trop brève échéance pour nous, c'est pourquoi il faudrait allonger la durée des briefings pour pouvoir régler les questions de détail.
- La poursuite de la conception des questions de l'examen oral, de manière coordonnée avec les simulations de cas concrets.
- La coordination de l'examen propre au corps de police avec l'examen de certification de l'ISP.

Conclusion : en prenant en compte toutes les conditions, nous pouvons nous féliciter de la réussite du premier examen de certification de l'ISP. Le potentiel d'amélioration a été identifié et exploité.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- La première étape d'une mise en place réussie du système de certification consiste à évaluer de manière approfondie la première passation de l'examen de certification.
- Tirer les conclusions qui s'imposent des expériences faites jusqu'à présent et apporter les changements/améliorations nécessaires.
- Poursuivre la conception dans tous les sous-domaines afin de pouvoir réagir avec souplesse aux changements apportés par les nouveaux domaines d'activité et de compétence.
- Se conformer encore davantage aux moyens d'enseignement de l'ISP.
- Mettre en place des conditions et prérequis uniformes pour l'examen de certification ainsi qu'une bonne communication entre les corps de police.

3.7 Polizia cantonale Ticino

Session d'examen : module de base

Directeur d'examen : Cap Nenzi Cristiano

L'introduction des examens modulaires de certification ASP a entraîné les changements suivants pour notre corps de police ou institution :

En 2020, l'examen du module de base a commencé, ce qui a sans aucun doute revalorisé la profession d'ASP. À l'interne, nous avons constaté qu'avec le nouveau concept de formation de l'ISP, les commandements ont davantage de considération pour leurs collaboratrices et collaborateurs et leur confient plus d'activités, ce qui les rend plus efficaces dans leur travail et plus en phase avec les policières et policiers. La reconnaissance au niveau national apporte une plus-value à cette profession. En raison de la pandémie de coronavirus, la formation dans les modules de spécialisation a dû être suspendue et les stages avancés. La formation reprendra en juin 2020.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Nous avons obtenu des résultats positifs aux examens du module de base et avons parfaitement pu inclure l'ensemble des ASP.

De manière générale :

- la planification modulaire avec plusieurs spécialisations a permis une amélioration des objectifs en fonction des examens finaux du module de base et de chaque module de spécialisation ;
- des spécialistes ont participé au développement des modules de spécialisation, améliorant ainsi les contenus et, surtout, répondant aux besoins réels dans le domaine de la formation ;
- l'organisation des examens conformément aux directives et règlements de l'ISP a permis une comparaison au niveau national et une harmonisation positive.

Feedback des candidates et candidats :

L'ensemble des candidates et candidats ont beaucoup apprécié le fait que leur future profession soit revalorisée ainsi que les thématiques de base choisies par l'ISP. Le seul point noir concernait la traduction de certaines questions, qui n'étaient pas toujours faciles à comprendre pour tout le monde.

Points que nous pouvons encore améliorer :

Le contenu de l'examen a été très bien préparé par les différents groupes mis en place par l'ISP. Nous avons cependant remarqué quelques particularités dans la base de données des questions et réponses. Un fichier Excel n'est pas approprié pour cette utilisation. Une base de données plus interactive doit être créée pour faciliter la sélection des questions et la conception de l'examen. Cela concerne les différents domaines, l'attribution des points et le niveau de difficulté des questions, conformément au règlement.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

Le système de certification fonctionne déjà bien : le niveau atteint avec ce premier module selon le nouveau règlement est plus que bon. L'harmonisation du métier au niveau national a contribué au développement professionnel des ASP. D'autres améliorations sont certainement possibles, c'est pourquoi il serait souhaitable d'organiser des séances nationales aux différents niveaux de la Commission de certification, de la direction des examens et des expertes et experts. On parle rarement de ces derniers, sauf s'ils forment déjà dans ce domaine ou s'ils interviennent dans le cadre des examens des policières et policiers.

3.8 Résumé

On peut retirer beaucoup de choses positives du bilan dressé par les différentes directions d'examen sur cette session. Le fait qu'aucun recours n'ait été déposé jusqu'à présent constitue un gage de qualité à ne pas sous-estimer. En outre, il est très réjouissant de constater que les échanges entre les groupes de conception des modules et les membres d'autres corps de police ou organisations sont perçus comme fructueux, bénéfiques et enrichissants. La barrière de la langue, initialement considérée comme un obstacle, est maintenant vue comme une aubaine.

Grâce au système modulaire de certification, qui est fondé sur une conception commune (unité de doctrine), il a été possible de créer une filière qui génère une plus-value concrète pour le paysage policier. Dans un pays organisé au niveau fédéral, ce succès, bien que remarquable, ne doit pas être considéré comme acquis.

Le certificat atteste ainsi que la personne diplômée remplit les exigences et dispose des compétences imposées par l'organe responsable et définies dans le règlement d'examen et le guide méthodologique. Ce label de qualité, reconnu dans toute la Suisse, est perçu comme une plus-value non seulement pour les personnes diplômées, mais aussi pour les organisations policières.

Les domaines « Administration » et « Travail des expertes et experts » sont considérés comme deux grands chantiers, ce qu'a également reconnu la Commission de certification, qui les a inclus dans la planification en tant qu'objectifs.

4 Domaines d'activité de la Commission de certification

4.1 Vice-présidence

Responsable : Roland Gugger, Kantonspolizei Zürich

Ce dont je suis responsable :

Le vice-président représente le président en son absence.

Des débuts à aujourd'hui :

L'ancien président et le président actuel de la Commission de certification, respectivement Stefan Aegerter et Anojen Kanagasingam, n'ont jamais été absents, c'est pourquoi le vice-président n'a encore jamais occupé ce poste.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Le travail sur la plupart des modules de spécialisation prévus a déjà été finalisé. Si nécessaire, des adaptations sont possibles. Les séances ordinaires ont toujours pu avoir lieu, même durant la période de situation extraordinaire due à la pandémie de coronavirus.

Points sur lesquels nous devons encore travailler :

Il faudrait parvenir à créer un catalogue de compétences pour les ASP qui soit reconnu partout, comme pour l'Examen professionnel.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- le règlement d'examen et le guide méthodologique ne doivent pas faire l'objet de modifications significatives pendant un certain temps ;
- les expertes et experts disposent d'une formation continue adéquate ;
- les audits des examens génèrent une plus-value et sont reconnus par les expertes et experts audités.

4.2 Conception

Responsable : Simon Würgler, Police cantonale bernoise

Ce dont je suis responsable :

- Gestion des groupes de conception des examens de modules
- Coordination de l'élaboration du pool de questions
- Soutien des interlocutrices et interlocuteurs des différents examens de modules pour toute question

Des débuts à aujourd'hui :

Le profil de compétences des ASP a été réalisé par différents groupes et en collaboration avec la société Ectaveo. À partir des modules qui en ont résulté, des questions d'examens ont pu être conçues au cours de workshops et en coordination avec les interlocutrices et interlocuteurs. Le pool de questions est utilisé dans toute la Suisse pour les examens de modules.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Nous avons élaboré un pool de questions pour le module de base et les dix modules de spécialisation existants. La majorité de ces questions sont disponibles en allemand et en français.

Points sur lesquels nous devons encore travailler :

La traduction des questions doit se poursuivre, car le pool de questions doit être enrichi chaque année afin que nous puissions proposer différents examens. C'est pourquoi nous ne devons pas nous relâcher. Pour que nous puissions procéder avec rigueur à la conception des questions d'examens, il nous faut compléter et finaliser le catalogue des compétences des ASP existant en nous basant sur les travaux relatifs au projet.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

Je suis convaincu que nous avons déjà réussi le lancement du système d'examen modulaire. Il est important que nous poursuivions nos efforts et que nous communiquions. Finalement, les examens de modules devraient générer une plus-value pour toutes les personnes impliquées.

4.3 Droit et recours

Responsable : Roland Gugger, Kantonspolizei Zürich

Ce dont je suis responsable :

- Mise à jour périodique du règlement d'examen et du guide méthodologique
- Rédaction des décisions susceptibles de recours
- Octroi du droit d'être entendu
- Traitement des recours via une prise de position à l'attention de la Commission paritaire

Des débuts à aujourd'hui :

L'élaboration du règlement d'examen et du guide méthodologique n'a pas été une mince affaire. Elle a nécessité une grande capacité de concentration et de prévoyance de la part de tous les membres de la commission. En raison des adaptations linguistiques et de l'extension des modules de spécialisation, ces deux documents ont dû faire l'objet de modifications à plusieurs reprises. À ce jour, aucun recours contre une décision de la Commission de certification ne nous est parvenu.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Le règlement d'examen et le guide méthodologique ne contenaient pas de lacunes majeures, c'est pourquoi les premières certifications ont pu avoir lieu sans que ces documents soient modifiés de manière approfondie. L'avantage du système modulaire est que toutes les personnes concernées se présentent à un examen adapté à leurs besoins. La participation de l'armée et de la Garde Suisse Pontificale au concept des ASP est un gage de réussite.

Points sur lesquels nous devons encore travailler :

Il faudrait parvenir à créer un catalogue de compétences pour les ASP qui soit reconnu partout, comme pour l'Examen professionnel, mais qui ne laisse pas entendre que les ASP sont, à peu de choses près, des policières et policiers formés.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- le règlement d'examen et le guide méthodologique ne doivent pas faire l'objet de modifications pendant un certain temps ;
- les expertes et experts disposent d'une formation continue adéquate ;
- les audits des examens génèrent une plus-value et sont reconnus par les personnes auditées.

4.4 Travail des expertes et experts

Responsable : André Etter, Police cantonale vaudoise

Ce dont je suis responsable :

- Formation des expertes et experts au niveau national
- Coordination des formations et des examens en Suisse romande avec les trois entités de formation dédiées, à savoir l'Académie de police de Savatan (AP), le Centre interrégional de formation de police (CIFPol) à Colombier et le Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS) à Carouge/GE

Des débuts à aujourd'hui :

Sur le plan national, le processus s'est opéré globalement à satisfaction, en particulier les travaux de l'équipe en matière de rédaction des questions et sujets d'examen, et ce, malgré les difficultés linguistiques rencontrées par les Romands. Les premiers examens pilotes se sont bien déroulés, selon le calendrier prévu. En Suisse romande, à la demande de la Conférence des Commandants de police de la Suisse romande, de Berne et du Tessin (CCPC RBT), un plan d'études cadre a été réalisé pour les trois entités qui forment des ASP. De plus, depuis le lancement du projet, un groupe de travail ASP romand CGF 2020 a été mis sur pied. Présidé par le coordinateur romand, il se réunit régulièrement. Les premiers examens pilotes se sont déroulés de manière satisfaisante au mois de décembre 2018 au CFPS de Genève ; les dix personnes qui se sont présentées à ces examens les ont réussis. Les seconds ont été organisés à l'Académie de police de Savatan en mai/juin 2019 et ont traité du module de base, ainsi que des modules de spécialisation 2 (« Circulation »), 5 (« Protection d'ambassade et d'ouvrage »), 6 (« Gestion des détenus ») et 8 (« Sécurité personnelle II »). Par la suite, une autre session d'examen s'est déroulée à satisfaction en octobre/novembre 2019.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Au niveau national, l'élaboration du règlement d'examen et du guide méthodologique a été un succès. De plus, le concept avec un module de base et des modules de spécialisation a pu intégrer toutes les spécificités des entités, laissant ainsi une grande flexibilité dans la formation. En Suisse romande, la formation selon le plan d'études cadre romand s'est bien déroulée, tant au CFPS qu'à l'AP. Les différents examens organisés ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Il existe évidemment un potentiel d'optimisation dans bien des domaines. La coordination avec la répartition des apprenantes et apprenants sur les trois entités de formation a pu être effectuée ; des ASP du canton de Neuchâtel ont ainsi suivi leur formation à l'AP, étant donné que la masse critique requise pour l'ouverture d'une volée au CIFPol de Colombier n'a pas été atteinte.

Points sur lesquels nous devons encore travailler :

Il faut développer les cours de formation continue pour les expertes et experts, en vue d'augmenter la qualité des évaluations. Une formation initiale n'est, à ce stade, pas indispensable, mais pourrait être mise en place à terme, en parallèle de la formation de base des expertes et experts à l'ECO, qui est en voie de développement pour les écoles de police. En outre, il faut mettre en place un système de gestion de la qualité et le déployer lors de visites d'examens, en vue de proposer des ajustements et d'améliorer la standardisation de la formation et des examens.

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- lorsque le système de gestion de la qualité aura été mis en place et déployé, avec une évaluation des examens, afin de définir le potentiel d'optimisation ;
- lorsque la formation continue des expertes et experts aura aussi été mise en place ;
- lorsque les ajustements dans les différents domaines auront été finalisés ;
- lorsque l'équipe de rédaction des questions et sujets d'examen aura pu affiner et finaliser son travail.

4.5 Assurance qualité

Responsable : Marianne Anceaux, Institut Suisse de Police

Ce dont je suis responsable :

Le domaine Assurance qualité est chargé de vérifier la conformité du déroulement des examens de modules ASP selon des critères déterminés. Cette activité s'effectue en deux phases :

1) 1er semestre 2020 : rédiger un formulaire (instrument qualité) comprenant les critères à évaluer par les personnes chargées des audits lors d'un examen de module. La rédaction de ce document sera assurée avec le soutien de Matthias Schnellmann, représentant la Suisse alémanique, Yvan Buchs, représentant la Suisse romande, et Roberto Torrente, représentant le Tessin. Il s'agira également de définir un planning des examens à auditer.
2) 2e semestre 2020 : auditer les examens de modules selon le planning et à l'aide du formulaire élaboré dans les trois régions linguistiques.

Des débuts à aujourd'hui :

Entrée en fonction le 1er janvier 2020.

Résultats auxquels nous sommes parvenus :

Au 20.04.2020 : une première ébauche du formulaire a été élaborée. Plusieurs questions en suspens doivent encore être traitées.

Points sur lesquels nous devons encore travailler :

- Finalisation du questionnaire
- Planning des examens de modules ASP à auditer en 2020
- Implication des personnes concernées

Le système de certification aura fait ses preuves si les conditions suivantes sont remplies :

- élaborer un formulaire et le faire valider par la CCert ;
- définir un planning des examens ;
- améliorer le questionnaire suite aux premiers audits, avec le retour des personnes auditées et des personnes chargées de ces audits ;
- créer un pont entre les expertes et experts et la CCert afin de prendre en compte les suggestions/besoins de ces personnes dans le cadre de l'amélioration continue.

4.6 Résumé

Les rapports des responsables de chaque domaine d'activité de la Commission de certification donnent un aperçu des différents travaux.

En tant que nouveau président de la Commission de certification, je peux affirmer avec fierté, après six mois de mandat, que le travail est toujours effectué de manière professionnelle et consciencieuse. Les membres témoignent beaucoup d'intérêt, de motivation et d'engagement dans ce projet. Les points à l'ordre du jour font chacun l'objet de discussions critiques et animées, mais toujours dans un souci d'objectivité. Les nombreuses idées, expériences et convictions trouvent toutes leur place dans les discussions, afin que nous puissions offrir à nos partenaires le meilleur produit ou la meilleure prestation possible.

5 Finances

Responsable : Julien Schwab, Institut Suisse de Police

Remarques initiales

2019 a été une année de transition comptable pour les ASP, avec à la fois les comptes de l'opérationnel (les sessions d'examen) et la fin des coûts du projet CGF 2020. Il faut donc être conscient de ce fait dans l'interprétation des chiffres présentés. 2020 nous permettra de voir plus clairement la situation sur l'aspect financier des ASP.

Comptes opérationnels 2019

Produits	**Montant (CHF)**
Taxes d'examen (294 examens de modules à CHF 180.–)	52 920.00
Total produits	**52 920.00**
Charges	
Honoraires des expertes et experts	10 800.00
Frais des expertes et experts	3 505.20
Assurance qualité (avec CCert)	1 223.65
Autres	73.00
Contribution de couverture ISP (294 à CHF 100.–)	29 400.00
Total charges	**45 001.85**
Solde	**7 918.15**

Remarques :

1) Il n'y a eu aucun cours de formation pour les expertes et experts ASP en 2019. S'il est décidé d'organiser de tels cours et de les financer par la taxe d'examen comme pour les policières et policiers (mais sans la subvention de 60 %), **la taxe de module à CHF 180.– sera très probablement insuffisante**. Alternative : faire payer les participantes et participants aux cours destinés aux expertes et experts (comme un cours ISP classique).
2) Les chiffres concernant la formation Konvink « Protection d'ambassade et d'ouvrage » ne font pas partie des comptes ASP.

Cas particuliers :

1) Charges supplémentaires : un montant de CHF 22 585.– lié aux ASP a encore été imputé en 2019 sur le compte CGF 2020. Il s'agit principalement des coûts de traduction du guide méthodologique et des questions d'examens. Dès 2020, ces coûts seront comptabilisés dans les frais opérationnels ASP.
2) Produits Certificats d'équivalence ASP (1 222 à CHF 40.–) : CHF 48 880.–.
2019 sera, avec 2020 dans une moindre mesure, les seules années avec un montant aussi élevé.

6 Conclusion

En conclusion, on peut affirmer que le système modulaire de certification a réussi son « baptême du feu » et que les premiers tests ont été effectués avec succès.

Les exigences et les attentes élevées de l'organe responsable et de la Commission de certification quant au système et aux personnes impliquées ont été largement satisfaites.

Les échos extrêmement positifs dans les corps de police et les centres de formation, qui ont rédigé des rapports à ce sujet sur différents canaux (magazines, revues, journaux), ainsi que les informations fournies dans la newsletter CGF et sur le site de l'ISP ont permis d'accroître la prise de conscience de l'existence de cette possibilité et de mettre en avant le système modulaire de certification.

En outre, il ne faut pas oublier les résultats suivants, qui, bien que pas toujours directement liés aux examens de modules ou au certificat, sont d'une importance capitale pour la réussite de ce système (cf. rapport d'évaluation ASP 2019) :

- introduire une attestation (certificat) officielle, reconnue dans toute la Suisse ;
- revaloriser le profil de la profession d'ASP ;
- accroître l'importance de cette profession ;
- attirer l'attention sur cette « minorité » au sein du paysage policier et redorer son blason ;
- permettre aux personnes diplômées d'accéder au secteur privé ou de bénéficier de formations de base et continues en dehors du domaine policier (« pas de diplôme sans passerelles ») ;
- mettre en place des principes uniformes dans les cantons, les corps de police et les différentes régions linguistiques (renforcer la comparabilité et la transversalité) ;
- générer une réelle plus-value pour toutes les personnes impliquées.

Enfin, il ne me reste plus qu'à me concentrer sur le groupe de personnes le plus important de ce système de certification, à savoir les candidates et candidats. Quelles que soient les considérations, les actions et/ou les intentions en jeu, nos candidates et candidats ainsi que leur bien-être sont sans exception au cœur de ces processus de réflexion.

La Commission de certification, comme toutes les personnes qui exercent une fonction dans le domaine « Formation et perfectionnement », est toujours tiraillée entre la « promotion » et la « sélection ». D'une part, il s'agit, à l'aide de critères et de lignes directrices, de réunir les conditions selon lesquelles les modalités d'examen sont identiques, équitables, compréhensibles, objectives et valables pour l'ensemble des candidates et candidats. Il est évident que toutes les personnes ne peuvent pas remplir les conditions requises. D'autre part, la Commission de certification doit à tout moment être en mesure de rendre des comptes à l'organe responsable ou de fournir la preuve que le système modulaire de certification mérite d'être décrit comme un système d'examen moderne.

Jusqu'à présent, cet exercice périlleux a été réussi haut la main. Au nom de la Commission de certification, je souhaiterais remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce projet pour leur précieuse collaboration, leur soutien actif et la mise à disposition de leur personnel. Je me réjouis de franchir les prochaines étapes avec toutes les personnes impliquées dans ce système passionnant, enrichissant et dynamique, que je suis fier de présider.

En outre, je tiens à remercier deux personnes importantes pour leur précieux engagement. Bien qu'elles ne soient pas membres de la Commission de certification avec droit de vote, leur travail est essentiel au bon fonctionnement de ce système. Il s'agit d'une part de Muriel Del Sarto, qui est la secrétaire responsable de l'administration et de l'organisation des sessions d'examen, et, d'autre part, de Rastislav Valach, qui soutient la Commission de certification à de nombreux égards en tant que chargé de communication.

Enfin, je voudrais également remercier la personne grâce à laquelle ce projet a pu être réalisé en quelques années, alors qu'au début personne ne croyait que c'était possible. C'est aussi par l'intermédiaire de cette personne que j'ai pu, au début de l'année, prendre en charge un système fonctionnel, sain, bien positionné et organisé. Il s'agit bien sûr de Stefan Aegerter. Avec prévenance, compétence et bienveillance, il a réussi à jeter des ponts entre les corps de police et à lever les barrières linguistiques. C'est un grand honneur pour moi de lui succéder dans ce rôle digne, épanouissant et empreint de responsabilités. Encore une fois : un grand merci !

7 Perspectives

Comme indiqué précédemment, les examens de modules initialement prévus entre le 16 mars et le 8 juin 2020 ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre en raison du coronavirus. Le récapitulatif des sessions d'examen des ASP peut être transférée sous demande à l'ISP (muriel.delsarto@ne.ch).

Je suis fier d'annoncer que les quatre organisations suivantes ont rejoint le système de certification l'année dernière :

- Police cantonale tessinoise
- Police cantonale de Bâle-Ville
- Garde Suisse Pontificale
- Service fédéral de sécurité de l'Office fédéral de la police (fedpol)

Alors que les deux corps de police ont déjà effectué les premiers examens de modules, les deux autres organisations leur emboîteront le pas au cours de cette année ou l'année prochaine au plus tard.

Des discussions sur l'intégration la Police municipale de St-Gall sont en cours. L'éventuel examen pourrait avoir lieu au plus tôt en décembre 2020.

8 Annexes

- Récapitulatif des examens ASP 2019/2020
- Aperçu des évaluations des candidates et candidats
- Feedback sur les examens du module de spécialisation 5 (Protection d'ambassade et d'ouvrage) de la Pol cant BE (D. Wenger)
- Photos des sessions d'examen (confidentielles)
- Graphiques, matrice, statistiques
- Rapports (articles)

Si vous souhaitez obtenir l'un des documents complémentaires susmentionnés, veuillez-vous adresser directement à la Commission de certification (demande par e-mail à anojen.kanagasingam@ne.ch).

INSTITUT SUISSE DE POLICE
ISTITUTO SVIZZERO DI POLIZIA
SWISS POLICE INSTITUTE
SCHWEIZERISCHES POLIZEI-INSTITUT